

QUESTIONS EXPRESS

**LIGUGÉ - Commissaires
aux comptes**

Contre le projet de loi

Les commissaires aux comptes sont en émoi : le projet de loi de modernisation de l'économie examiné la semaine prochaine va leur enlever du travail.

Centre Presse : Thierry Devautour, vous présidez la compagnie régionale des commissaires aux comptes. Combien êtes-vous ?

Thierry Devautour : 310 personnes physiques en Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Charente-Maritime. Nous exerçons une mission légale de certification des comptes afin de confirmer leur régularité et leur sincérité.

Quelle est la source de votre mécontentement ?

L'article 14 du projet de loi de modernisation de l'économie prévoit que les SAS (sociétés par actions simplifiées), en dessous de seuils de trésorerie fixés par décret, n'auront plus l'obligation d'avoir leurs comptes contrôlés par des commissaires aux comptes.

Quel effet aura cette disposition ?

Nous contrôlons sur les autres



Thierry Devautour, président.

départements 4 500 entités, dont 1 800 SAS. La loi va nous enlever 20 % de notre activité.

Est-ce là votre seul argument ?

Non : Cet article est une faute contre la croissance, contre l'économie car elle va contre la confiance économique. Je pense même qu'elle va engendrer de la défiance vis à vis des SAS.

Stéphane Delannoy

Contact : CRCC Poitiers, 30 rue Marcel-Paul 79000 Niort. T.
05 49 24 89 13. crocpoitiers@wanadoo.fr
Assemblée générale au Futuroscope le 10 octobre 2008